

DEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
21/08/2024**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un août,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

| Nombre de membres   |                         |         |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice         | Présents et représentés | Votants |
| 22                  | 13<br>+<br>5            | 18      |
| Total des voix : 21 |                         |         |

**Etaient présents :**

**10 représentants des communes (1 voix chacun) :** Bernard CLAP (Trigance) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Bernard MAGNAN (Valensole) ; Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Raymonde CARLETTI (La Martre) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie).

**1 représentant des départements (2 voix) :** Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

**2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) :** Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération).

| Date de convocation |
|---------------------|
| 09/08/2024          |

**Ont donné pouvoir :**

**4 porteurs d'1 voix :** Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Paul CORBIER ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Jacques AVANIAN ; Antoine FAURE (Aups) à Jean-Pierre BAGARRE.

**1 porteur de 3 voix :** Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional) à Bernard CLAP.

Délibération  
n°24\_08\_B6\_01

**Marché « Etude de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement des digues de Vinon-sur-Verdon »**  
**Budget annexe GEMAPI**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de la commande publique*

*Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,*

*Vu le budget annexe GEMAPI,*

*Le Président expose,*

Les digues de la traversée de Vinon-sur-Verdon se décomposent en 3 systèmes d'endigements : la digue amont du pont, la digue aval du pont en rive gauche, la digue en aval du pont en rive droite. Elles ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de classement daté du 20 novembre 2023.

Les digues de Vinon sont globalement en très mauvais état, avec une végétation importante selon les secteurs, de nombreuses souches massives qui les déstructurent, de très nombreux terriers d'animaux fouisseurs. Les travaux de confortement visés par la présente délibération concernent les digues en aval du pont rive droite et gauche et la digue en amont rive gauche.

Cette opération s'inscrit dans le plan d'action du Programme d'Etudes Préalables du PAPI Verdon (Programme d'Action pour les Prévention des Inondations), labellisé par les services de l'Etat en avril 2024, à savoir l'action 7.7. intitulée « Etude AVP, ACB et autorisations pour le confortement du système d'endiguement de Vinon-sur-Verdon ».

L'étude, objet du marché, prévoit :

Au titre de la tranche ferme :

- Études préliminaires
- Phase AVP
- Dossier d'autorisation (dont étude de dangers)
- Analyse coût-bénéfices (en vue du PAPI travaux)

Au titre de tranche optionnelle :

- Phase PRO
- Aide passation marché travaux
- Suivi de chantier jusqu'à la réception

Un marché en procédure d'appel d'offre ouvert a été lancé pour la réalisation de cette étude le 06/05/2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 10/06/2024. Une seule offre a été réceptionnée, celle du bureau d'études SAS HYDRETUDES.

... / ...

... / ...

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21/08/2024 au matin et propose de retenir cette offre qui a été jugée techniquement conforme au cahier des charges et rentre dans l'enveloppe budgétaire dédiée à cette opération.

L'offre s'élève à un cout global et forfaitaire de :

- Tranche ferme : 127 980.00 € T.T.C.
- Tranche optionnelle : 109 680.00 € T.T.C.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer le marché « **étude de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement des digues de Vinon-sur-Verdon** » avec le **bureau d'études SAS HYDRETTUES**,
- autorisent le Président à signer tous les actes liés à ce marché ainsi qu'à affermir la tranche optionnelle.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le 23/08/2024  
et publication le*

DEL24\_08\_B6\_01

Le Président  
Bureau CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
21/08/2024**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un août,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

| Nombre de membres   |                         |         |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice         | Présents et représentés | Votants |
| 22                  | 13<br>+<br>5            | 18      |
| Total des voix : 21 |                         |         |

**Etaient présents :**

**10** représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie).

**1** représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

**2** représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

| Date de convocation |
|---------------------|
| 09/08/2024          |

**Ont donné pouvoir :**

**4** porteurs d'1 voix : **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Paul CORBIER ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jacques AVANIAN ; **Antoine FAURE** (Aups) à Jean-Pierre BAGARRE.

**1** porteur de 3 voix : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Bernard CLAP.

**Délibération**  
**n°24\_08\_B6\_02**

**Marché « Etudes de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Verdon et la protection contre les crues à La Foux d'Allos »**  
**Budget annexe GEMAPI**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*  
*Vu le Code de la commande publique*  
*Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,*  
*Vu le budget annexe GEMAPI,*

*Le Président expose,*

Le Verdon et ses affluents ont été largement artificialisés à la Foux d'Allos (tête du bassin du Verdon) au cours des années 70-80 pour créer la station de ski. Le Verdon dans une partie de la traversée de la station est canalisé dans un tunnel long de 170 mètres. En 2012, un fontis s'est produit au voisinage du bâtiment Intersport. Celui-ci a été rebouché par des matériaux pour reconstituer la surface du parking.

Consécutivement à l'apparition de ce fontis, la voute du tunnel s'est fortement déformée et gaufrée, sur un linéaire d'environ 15 ml. Pour tenter de stabiliser le tunnel, les services techniques de la commune d'Allos ont procédé en urgence à des travaux de renforcement des semelles de fondations des deux piliers par l'exécution d'une contre semelle en béton armé.

Une étude hydrologique et hydraulique de la zone a été réalisée par les services RTM en 2018. La zone d'étude inclut le Verdon sur toute la traversée de la Foux d'Allos, ainsi que le ravin de l'Aiguille sur sa partie urbanisée. Cette étude a permis de faire des préconisations de travaux, en lien avec différentes problématiques existantes :

- L'état structurel de la couverture du Verdon (fondation de l'Intersport) ;
- L'état du milieu aquatique dans le Verdon couvert ;
- L'érosion au droit de la confluence Aiguille/Verdon et de l'hôtel le Virginie en aval ;
- Le glissement de terrain du cinéma sur l'Aiguille ;
- Le dimensionnement des ouvrages de franchissement.

La présente délibération vise la mise en œuvre des travaux préconisés dans cette étude. Deux objectifs sont à concilier : restaurer les capacités écologiques du Verdon (par la découverte, l'élargissement du lit...) et protéger la station de la capacité érosive des crues du Verdon et du ravin de l'Aiguille.

Cette opération s'inscrit dans le plan d'action du Programme d'Etudes Préalables du PAPI Verdon (Programme d'Action pour les Prévention des Inondations), il s'agit de l'action 6.1. intitulée « Etude AVP, ACB et dossiers d'autorisations pour la restauration du Verdon et du torrent de l'Aiguille à la Foux d'Allos ».

... / ...

Une des problématiques du Verdon à la Foux d'Allos est la diversité des types de crues qu'il peut connaître, avec des crues peu chargées en matériaux, très favorables à l'érosion et des crues fortement chargées en matériaux engendrant des dépôts importants et des débordements généralisés. Les stratégies pour répondre à ces dysfonctionnements sont :

- Retrouver de la largeur pour diminuer les niveaux de dépôt à l'amont des rétrécissements, diminuer les contraintes sur les berges et abaisser les niveaux d'eau ;
- Améliorer l'entonnement au niveau des ponts et rehausser les berges lorsque nécessaire ;
- Renforcer les fondations des protections de berge.

L'étude inclut :

Au titre de la tranche ferme :

- Études préliminaires
- Phase AVP
- Dossier d'autorisation
- Analyse coût-bénéfices (en vue du PAPI travaux)

Au titre de la tranche optionnelle :

- Phase PRO
- Aide passation du marché de travaux
- Suivi de chantier jusqu'à la réception

Un marché en procédure d'appel d'offre ouvert a été lancé pour la réalisation de cette étude le 07/05/2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 10/06/2024. Deux offres ont été réceptionnées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21/08/2024 au matin et propose de retenir l'offre du bureau d'études SAS HYDRETUDES qui a été jugée économiquement la plus avantageuse sur la base des critères d'analyse des offres arrêtés dans le règlement de consultation.

L'offre s'élève à un cout global et forfaitaire de :

- Tranche ferme : 88 400,00 € TTC
- Tranche optionnelle : 106 080,00 € TTC.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer le marché « **études de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Verdon et la protection contre les crues à La Foux d'Allos** » avec le **bureau d'études SAS HYDRETUDES**,
- autorisent le Président à signer tous les actes liés à ce marché ainsi qu'à affermir la tranche optionnelle.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
21/08/2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un août,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

| Nombre de membres   |                         |         |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice         | Présents et représentés | Votants |
| 22                  | 13<br>+<br>5            | 18      |
| Total des voix : 21 |                         |         |

**Etaient présents :**

**10 représentants des communes (1 voix chacun) :** Bernard CLAP (Trigance) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Bernard MAGNAN (Valensole) ; Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Raymonde CARLETTI (La Martre) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie).

**1 représentant des départements (2 voix) :** Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

**2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) :** Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération).

| Date de convocation |
|---------------------|
| 09/08/2024          |

**Ont donné pouvoir :**

**4 porteurs d'1 voix :** Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Paul CORBIER ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Jacques AVANIAN ; Antoine FAURE (Aups) à Jean-Pierre BAGARRE.

**1 porteur de 3 voix :** Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional) à Bernard CLAP.

Délibération  
n°24\_08\_B6\_03

**Accord cadre multi-attributaires**

**Travaux d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau du bassin versant du Verdon**

**Budget annexe GEMAPI**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la commande publique  
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,  
Vu le budget annexe GEMAPI,*

*Le Président expose,*

L'EPAGE Verdon dans le cadre de la compétence GEMAPI porte la mise en œuvre :

- du plan pluriannuel de restauration et d'entretien des ripisylves,
- du plan de gestion sédimentaire du haut Verdon,
- du plan de gestion des espèces exotiques envahissantes,
- des travaux d'entretien de la végétation sur les digues ayant vocation à être classées en système d'endiguement,
- des travaux d'urgence en cas de crues sur le bassin versant.

Un marché en procédure d'appel d'offre ouvert a été lancé le 14/06/2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 15/07/2024.

Le marché est un accord-cadre pluriannuel multi-attributaires à marchés subséquents pour les lots 1, 2, 3 et 5 et à bons de commande pour le lot 4, sans montant minimum et avec un montant annuel maximum fixé par lot :

|                                      | Montant minimum | Montant maximum TTC |
|--------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Lot 1 : Secteur Haut et Moyen Verdon | 0               | 250 000 €           |
| Lot 2 : Secteur Bas Verdon           | 0               | 150 000 €           |
| Lot 3 : Secteur Artuby Jabron        | 0               | 150 000 €           |
| Lot 4 : Travaux d'urgence            | 0               | 500 000 €           |
| Lot 5 : Entretien des digues         | 0               | 60 000 €            |

L'accord cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification aux titulaires.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21/08/2024 au matin et propose de retenir les candidats suivants au titre de l'accord-cadre :

... / ...

Lot 1 : Secteur Haut et Moyen Verdon

- SARL SN PROVENÇALE D'ENVIRONNEMENT
- SARL TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT
- SARL ACTION TRAVAUX ENVIRONNEMENT

Lot 2 : Secteur Bas Verdon

- SARL TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT
- SARL SN PROVENÇALE D'ENVIRONNEMENT
- SARL MACAGNO

Lot 3 : Secteur Artuby Jabron

- SARL TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT
- SARL SN PROVENÇALE D'ENVIRONNEMENT
- SARL ACTION TRAVAUX ENVIRONNEMENT

Lot 4 : Travaux d'urgence

- SARL ATE ACTION TRAVAUX ENVIRONNEMENT
- SARL TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT
- SARL MACAGNO

Lot 5 : Entretien des digues

- SARL TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT
- SARL SN PROVENÇALE D'ENVIRONNEMENT
- SARL MACAGNO

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer l'accord cadre « **Travaux d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau du bassin versant du Verdon 2024-2027** » avec les entreprises listées ci-dessus pour chacun des 5 lots,
- autorisent le Président à signer les marchés subséquents et bons de commande qui découleront de cet accord-cadre,
- autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le 23/08/2024  
et publication le

DEL24\_08\_B6\_03

